

**Son Honneur le Président suppléant:** Je signale aux honorables sénateurs que, si le sénateur Murray prend la parole maintenant, son intervention mettra fin au débat.

**Le sénateur Murray:** Honorables sénateurs, depuis vendredi matin, depuis le moment où j'ai proposé cette motion et où le chef de l'opposition a donné la réplique, 31 sénateurs, sauf erreur, ont pris la parole. Comme le sénateur Carney vient de le dire il y a un instant, nous avons eu droit à d'excellents discours. Je le voudrais bien, mais je ne saurais rendre justice à toutes ces interventions ni même à quelques unes d'entre elles en mettant un terme à ce débat.

Je suis en profond désaccord sur certaines choses que j'ai entendues, mais les sénateurs ont soulevé des questions importantes. Dans presque tous les cas, il s'agit de problèmes de longue date et très tenaces qui ont fait l'objet de discussions approfondies pendant de nombreuses années.

● (1840)

Contrairement à ce que le sénateur Kenny a dit, ce ne sont pas là des problèmes, et les propositions ne sont pas des solutions que les premiers ministres provinciaux ont imposées à la population canadienne il y a quelques semaines. Dans le débat et les pourparlers constitutionnels au Canada, comme dans bien d'autres domaines, il y a vraiment très peu de nouveau sous le soleil.

Honorables sénateurs, je crois qu'avec l'entente de Charlottetown, nous sommes en voie de résoudre ces problèmes; évidemment, il faudra tenir des discussions qui, je l'espère, seront les dernières dans le cadre de ce débat, du débat référendaire et du processus de ratification législative qui s'ensuivra. Dans ce contexte, je reconnais que nous discutons encore pendant des mois des propositions constitutionnelles dont nous sommes saisis; aucun représentant du gouvernement fédéral ni des provinces n'a prétendu le contraire. Le référendum nous permettra de déterminer si les principes établis dans l'entente de Charlottetown constituent une base acceptable pour envisager de modifier et de renouveler la Constitution.

J'ai très peu à redire sur le discours que le chef de l'opposition a prononcé vendredi matin. En fait, je veux revenir sur certaines de ses observations, car elles permettent de réfuter très efficacement certaines des critiques formulées par les sénateurs libéraux qui ont pris la parole après lui. Cependant, je ne saurais passer sous silence, et je suis certain qu'il ne s'attend pas à ce que je le fasse, sa description des huit dernières années de «discussions constitutionnelles stériles et inutiles» dont il tient le premier ministre responsable, ainsi que sa description des «délais pressants qui en ont résulté et qui ont été une motivation importante dans ce processus». En passant, je signale que c'est la formule de modification de 1982 et sa disposition concernant les trois ans prévus pour la ratification de la plupart des modifications constitutionnelles qui sont à l'origine des délais pressants qui en ont résulté durant cette période.

Toutefois, lorsque l'honorable sénateur Frith a commencé à parler en français par la suite, il a fait un historique beaucoup plus objectif et exact des pourparlers constitutionnels actuels.

[Le sénateur Murray.]

[Français]

A la page 1977 des *Débats du Sénat*, l'honorable sénateur Frith disait:

Ce sont les cinq propositions présentées en 1986 par le gouvernement du premier ministre Bourassa qui sont à l'origine du long cheminement (un cheminement de plus de six ans) dont nous voyons maintenant l'aboutissement.

Et, un peu plus tard, il ajoutait que l'histoire:

... a aussi décidé que le Canada devrait relever le défi de permettre à une minorité importante, avec ses caractéristiques propres, de vivre et de s'épanouir dans cet océan anglophone qui l'entoure.

Nous, Canadiens, avons toujours réussi à relever ce défi. Lorsque le gouvernement du Québec par la voix de son ministre des Affaires intergouvernementales, exprimait, le 9 mai 1986, les cinq conditions pour que le Québec adhère de plein gré à la Constitution, il s'agissait du même défi.

[Traduction]

Alors ce qui était en anglais une dispute insensée et inutile, qui a duré huit ans, au sujet de la constitution était en français «un défi à relever»

Il est allé plus loin lorsqu'il a dit...

[Français]

... et, je le cite textuellement à la page 1978:

Je suis fier de rappeler qu'au cours de ces six années, même dans les heures les plus sombres, nous, au Parti libéral, avons toujours appuyé les efforts déployés pour que le Québec puisse se rallier librement à la Constitution du Canada.

[Traduction]

Honorables sénateurs, c'est là une description très exacte, objective et sensible des circonstances entourant les discussions constitutionnelles actuelles. Si je soulève la question, ce n'est pas pour gagner un point ou pour contredire le chef de l'opposition, mais bien parce qu'on entend encore des universitaires, des gens érudits, même certains hommes d'État canadiens et, aujourd'hui, le sénateur Kenny déclarer, avec une certaine sévérité, que c'était une erreur terrible de la part du premier ministre Mulroney que de rouvrir le dossier constitutionnel en 1986. Comme si le dossier constitutionnel avait été clos en 1982.

Honorables sénateurs, nous savons tous que des questions importantes n'avaient pas été réglées dans la Constitution de 1982. Le Québec n'avait pas signé cette entente. Lorsque le premier ministre Bourassa a exposé les cinq conditions qui devaient être respectées pour que le Québec donne son assentiment politique à la Constitution de 1982, les autres provinces, encouragées par le gouvernement fédéral, ont accepté de reprendre des discussions basées sur ces cinq conditions pour essayer de ramener le Québec dans le giron constitutionnel.

Pourtant, comme je le dis, certaines personnes reprochent au premier ministre Mulroney et aux autres provinces d'avoir répondu de façon positive à cette initiative de la part du nouveau gouvernement québécois fédéraliste du premier ministre